

<http://ugtg.org/spip.php?article922>



Affaire S. Aristide & P. Tacita : Communiqué de presse des avocats

- Actualité -



Date de mise en ligne lundi 18 mai 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pointe-à-Pitre, le 18 Mai 2009

La lutte pour la défense des droits de l'Homme est un combat permanent et passe par la défense intransigeante de la violation des droits de ceux qui ont pour mission de DEFENDRE.

La mission de **DEFENSE** ne peut se concevoir sans la Protection de la confidentialité des entretiens de l'Avocat avec son client.

A l'occasion de deux procédures distinctes, nos confrères, Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA, avaient la stupéfaction de découvrir que des conversations téléphoniques avec leurs clients, avaient fait l'objet d'interceptions, de retranscriptions, d'analyses et d'interprétations de la part d'officiers de Police Judiciaires.

Maître Sarah ARISTIDE et Maître Patrice TACITA, soutenus par un grand nombre de leurs confrères, déposaient plainte entre les mains du Doyen des Juges d'instruction pour **violation du secret professionnel**.

Pourtant, ce sont ces deux Avocats qui encourent aujourd'hui les foudres d'une certaine justice puisqu'ils ont récemment reçu une convocation d'un juge d'instruction de Paris, visant à leur mise en examen pour diffamation publique envers un magistrat et violation du secret professionnel.

En réalité, ce sont les victimes d'agissements délictueux qui ont eu le courage et la détermination de les voir dénoncer et sanctionner, qui sont maintenant dans la situation d'être poursuivis par la justice en toute in équité.

Nul doute que la récente annulation de la première convocation reçue par Maîtres ARISTIDE et TACITA, n'est qu'une pirouette juridique, destinée à les isoler des Avocats et de la population, qui ont toujours été à leurs côtés.

Cette procédure curieusement confiée à un magistrat de Paris a pour but de les faire auditionner à Paris, loin des leurs et en totale discrétion.

Comme pour signifier au Barreau et au peuple : « circulez, il n'y a rien à voir ».

Une certaine Justice Française nous manifeste encore aujourd'hui, après l'affaire de notre Confrère DURIMEL, tout le mépris qu'elle ressent à l'égard de l'ensemble des Avocats et des justiciables de ce pays.

Nous enregistrons ce nouvel affront comme une véritable déclaration de guerre de la part de certaines instances judiciaires.

Nous entendons y répondre par toutes les voies de recours qui nous sont ouvertes.

Permettre que des Avocats soient traités avec un tel manque de respect, par ceux là mêmes, qui ont mission de faire respecter la Loi, c'est de fait, exposer tous les justiciables à toutes les dérives.

Affaire S. Aristide & P. Tacita : Communiqué de presse des avocats

Nous Avocats de Maître ARISTIDE et de Maître TACITA, défenseurs des droits de l'homme et des droits de la défense, convions l'ensemble des médias le mardi 19 Mai pour un rassemblement devant le palais de justice à 8 heures 30 qui sera suivi d'une conférence de presse à 9 heures 30 à la salle Rémi Nainsouta.

Pour le Collectif d'Avocats de Mes Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA,
Messieurs les Bâtonniers Félix RODES - Roland EZELIN,
Maîtres Evita CHEVRY - Gabriel DANCHET-GORDIEN - Daniel DEMOCRITE

Post-Scriptum

LIRE :

- ▶ [Affaire des écoutes téléphoniques de Maître Sarah ARISTIDE](#) - Déclaration de l'UGTG à propos de l'arrêt de la Cour d'appel de Basse-Terre - 24 Juillet 2008
- ▶ [Confession d'avocats à un prêtre de passage](#) - 10 Novembre 2008
- ▶ [Lettre d'Aristide & Tacita au procureur Prêtre](#) - 31 Mars 2009